



L'AFPC-Québec offre un soutien et un appui équilibré à toutes les associations et fédérations étudiantes qui luttent pour une meilleure accessibilité aux études post-secondaires et à la gratuité scolaire.

Carré rouge

Le carré rouge est l'emblème de la mobilisation étudiante contre la hausse des frais de scolarité. Il vise à symboliser l'endettement des étudiants québécois. Ce symbole a été utilisé à plusieurs reprises dans l'histoire par divers mouvements sociaux et a retrouvé sa popularité lors de la grève étudiante québécoise de 2005.

Source: Wikipédia

Pourquoi porter le carré rouge?

Plusieurs raisons poussent les gens à porter et à appuyer la cause des étudiantes et des étudiants québécois, présentement en lutte pour l'accessibilité aux études post-secondaires.

Certains le font pour le droit à l'éducation ou pour pouvoir continuer à envoyer leurs enfants et leurs petits-enfants poursuivre des études post-secondaires. D'autres exercent leur liberté d'expression par simple solidarité.

Étant au travail, la plupart des membres de l'AFPC ne pourront pas se joindre à la manifestation nationale qui aura lieu à Montréal. L'AFPC-Québec vous demande de joindre symboliquement le mouvement le temps d'une journée.

En guise d'appui, le 22 juin, portez le symbole de la lutte étudiante au travail.

Solidairement!

Suite au verso.

Manifestation nationale le 22 juin

Les membres de l'AFPC-Québec ont rendez-vous à la Place du Canada dès 13h45 au coin nord-est de la rue Peel et du boul. René-Lévesque.

L'AFPC-Québec a pris position en faveur de la gratuité scolaire lors de son congrès en 2008. Dans le contexte politique actuel où le gouvernement Charest a annoncé son intention d'augmenter les frais de scolarité, l'AFPC-Québec appuie le mouvement de grève étudiant et souhaite contribuer à cette lutte en fournissant des outils à l'intention des membres pour mieux répondre aux arguments de la droite :

- Une brochure de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) intitulée *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité?*

http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/faut-il_vraiment_augmenter_les_frais_de_scolarite

- Une brochure de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) intitulée *La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût de programme de l'Aide financière aux études.*

[http://www.irec.net/upload/File/educationaidefinancierejanvier2012pdf\(2\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/educationaidefinancierejanvier2012pdf(2).pdf)

L'AFPC-Québec souhaite profiter de la manifestation nationale du 22 mars 2012, pour lancer un message d'appui aux étudiantes et aux étudiants québécois qui luttent présentement pour le droit à l'éducation et à l'accessibilité des études post secondaires.

Comme plusieurs d'entre vous serai au travail lors de la manifestation, nous vous demandons par solidarité avec les étudiantes et les étudiants de porter le carré rouge pendant la journée du 22 mars.

POURQUOI LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DEVRAIENT SE MÉFIER DE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Le gouvernement Charest a décidé d'augmenter de **1 625 \$** les frais de scolarité universitaires ce qui les amènera à plus de **4 000 \$** par année. Cette hausse affectera directement la classe ouvrière et la classe moyenne.

Voici pourquoi les membres de l'AFPC-Québec ont intérêt à s'opposer à cette hausse :

L'éducation est un droit

On ne peut pas comparer le fait de s'acheter une maison, une automobile et le fait de « s'acheter un diplôme ». Le droit à l'éducation est reconnu dans la Charte des droits et libertés de la personne au même titre que le droit au logement, le droit au travail avec un salaire décent, le droit à l'égalité homme/femme, etc. Lorsqu'il n'est plus accessible, un droit cesse de l'être.

La hausse affecte principalement la classe moyenne

Les pays qui ont appliqué une hausse drastique des frais de scolarité ont vu une baisse du taux de fréquentation universitaire allant jusqu'à 8,7 %, tout comme en Angleterre. Pour ceux et celles qui réussissent encore à s'inscrire à l'université, on dénote une baisse importante de la présence d'étudiantes et d'étudiants issus de la classe ouvrière et de la classe moyenne.

Le gouvernement plaide que l'argent généré par la hausse des frais de scolarité sera réinvesti dans les prêts et bourses. Cette position est discutable puisque 80 % des étudiants et des étudiantes n'ont pas accès au régime d'aide financière...

Freiner la droite, maintenant!

Un vent de droite souffle présentement au Québec. Unanimement, les Éric Duhaime, François Legault et Jean Charest se réjouissent de la hausse des frais de scolarité. Ce sont ces mêmes personnes issues de la droite qui proposent de faciliter le recours à la sous-traitance, de rendre obligatoire le vote d'accréditation syndicale, de maintenir un gel des salaires, de prolonger l'âge de la retraite, de baisser les impôts des entreprises, d'appliquer une taxe santé pour les contribuables, etc.

En d'autres mots, la hausse des frais de scolarité est la première pièce mise en place d'un échiquier beaucoup plus grand visant à mettre en péril les droits des travailleurs et des travailleuses.

À ce vent de droite, opposons celui de la solidarité!

Vous avez le droit!

La *Charte canadienne des droits et libertés* et la convention collective reconnaissent la liberté d'expression et d'association.

Un arbitre jugeant une affaire mettant en cause le port d'un macaron à l'Agence du revenu du Canada reprenait avec approbation les propos suivants de la Cour d'appel fédérale:

«Je dirai simplement ceci: selon moi, le port d'un «macaron ou d'un insigne syndical » pendant les heures de travail constitue un moyen légitime par lequel chacun peut faire connaître ses vues sur des questions syndicales et, bien que ce ne soit pas un droit absolu, ne devrait être restreint que lorsque l'employeur est en mesure de démontrer que cette activité nuit à sa capacité de gérer et qu'elle porte atteinte à sa réputation.» 2009 CRTFP 36 (CanLII)

Le port du carré rouge est nullement diffamatoire pour l'employeur. Celui-ci devra tolérer notre geste de solidarité envers des milliers de membres travailleurs-étudiants et de parents d'étudiants membres de notre AFPC-Québec.

Pour toutes questions

AFPC-Québec
5800, rue Saint-Denis, bur. 1104
Montréal, Québec, H2S 3L5
Téléphone: 514-875-7100

www.afpcquebec.com